



**Direction de la lecture publique et de l'action culturelle**

**Réunion du 12 avril 2024**

**Date de convocation : 04 avril 2024**

**Délibération N° 4**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES**

**Catégorie Ecoles de musique : Aide au fonctionnement 2024**

**Président :** Mme Claude CANNET

**Membres présents :** AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s) :** ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

## **LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Vu l'article L. 216-2 du Code de l'Education qui invite les Départements à définir des principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 décembre 2019 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le nouveau « Schéma départemental des enseignements artistiques pour la période 2020-2024 » en actant une augmentation de l'ordre de 21 % de son effort financier afin d'impulser une ambition nouvelle à sa politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique,

Vu la délibération du 10 avril 2020 aux termes de laquelle la Commission permanente a modifié le règlement de l'aide au fonctionnement afin de pouvoir appliquer le cas échéant la bonification liée à la solidarité de territoire aux structures financées à moins d'un tiers par l'EPCI pour permettre une meilleure mise en œuvre de l'ambition nouvelle du Département,

Vu la délibération du 5 mai 2023 aux termes de laquelle la Commission permanente a modifié le règlement d'intervention pour soutenir davantage les dynamiques repérées sur les territoires par le biais d'une réévaluation des subventions forfaitaires adossées à la masse salariale pédagogique et l'ajout d'une nouvelle strate,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les modalités d'attribution des subventions au titre de la catégorie « Ecole de musique », notamment la subvention forfaitaire suivant la masse salariale pédagogique ainsi que les bonifications valorisant les interventions en milieu scolaire, le financement intercommunal et le taux de qualification du corps enseignant,

Considérant la proposition d'attribuer l'aide au fonctionnement 2024 à 25 écoles de musique dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques 2020-2024,

Considérant les critères de financement et le montant de l'aide au fonctionnement 2024 pour chaque structure, joint en annexe 1,

Considérant la proposition de soutenir six initiatives pédagogiques participant à l'enrichissement des modes de transmission,

### **Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- d'attribuer une aide au fonctionnement au titre de l'exercice 2024 à 25 structures telles que présentées dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 102 505 €,
- d'attribuer des subventions hors règlement à 6 structures participant à l'enrichissement des modes de transmission, proposées en annexe 2, pour un montant total de 3 000 €,
- et d'autoriser le versement des subventions en une seule fois sans convention, à la notification de l'aide.



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes BRESSE NORD INTERCOM, Mme GRUET Aline (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Département, sur le programme "Enseignement artistique et pratique amateur", l'opération "Soutien enseignement artistique", les articles 65748 et 657358. ...

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**Exécutoire de plein droit**

Transmission en Préfecture le 19/04/2024  
Publié ou Notifié le 22/04/2024  
~~Affiché le~~



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024				TOTAL AVANT ECRETEMENT	SUBVENTION departementale		comparatif 2024 avec 2023
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonus milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement intercommunal	taux qualification	plafonné à 20% masse salariale	rapport 2023 voté	subvention application règlement	change de catégorie (plus favorable)	
CHAGNY	CHAGNY	association à vocation intercommunale	89 005 €	4 000 €	0 €	4 000 €	1 000 €	9 000 €	9 000 €	6 500 €	9 000 €	+2420 €
		Ecole de musique de Chagny D'une Note à l'autre	96 élèves dont 72% extérieurs à la commune d'implantation et 46% extérieurs à l'EPCI; 9 disciplines instrumentales et chant; 11 enseignants; 55h hebdo de cours; 1 directeur 10 heures hebdo	néant	néant	Communauté d'Agglomération Beaugre Côte et Sud 52 000 € soit 50% du budget global; familles 26 081 € soit 25%	82% diplômés dont 36% CA DE DJMI; 18% non diplômés ou inférieurs DEM	changement de catégorie (plus favorable)				
FONTAINES	FONTAINES	association	24 226 €	2 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	4 000 €	+1000 €
		Ecole de musique La Claire Fontaine	49 élèves (49% extérieurs à la commune); 3 disciplines instrumentales; 4 profs; 12h hebdo de cours	néant	néant	Grand Chalon 4 774€ soit 22% du budget global; commune 3 000€ soit 14%; familles 8765 € soit 40%	75% diplômés DEM; 25% inférieurs DEM	hausse de la masse salariale				
CHATENOY-LE-ROYAL	CHATENOY-LE-ROYAL	association	4 250 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €	610 €	850 €	+ 240 €
		Musique et expressions	5 élèves ; 1 prof; 1 discipline instrumentale (guitare); 2,5 heures hebdo de cours	néant	néant	Grand Chalon 109€ soit 1%; commune 300 € soit 2%; familles 4358€ soit 35%	100% inférieurs DEM	hausse de la masse salariale				
CHAROLLES	LE ROUSSET-MARIZY	association	6 056 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 685 €	1 000 €	-685 €
		Ecole de musique de Le Rousset-Marizy	14 élèves (43% extérieurs à la commune); 3 disciplines instrumentales + chant; 1 prof; 7 hebdo de cours et une chorale adulte arrêté des cours de danse contemporaine	néant	néant	CC Grand Charolais 700€ soit 10% du budget total; Commune 400€ soit 5%; familles 5819€ soit 82%	100% inférieurs DEM	baisse de la masse salariale et du taux de qualification				
CUISEAUX	CUISEAUX	association	29 475 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	-
		Ecole de musique Les Amis de la musique	41 élèves (68% extérieurs à la commune); 10 disciplines instrumentales + chant; 9 profs dont 3 rémunérés par la commune; 28 heures hebdo de cours	néant	néant	CC Bresse Louhamaise Intercom' néant; commune 9 868 € soit 20%; familles 27 563€ soit 54%	100% inférieurs DEM	néant				

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024**

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024				TOTAL AVANT ECRETEMENT		SUBVENTION départementale	
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonus milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement intercommunal	taux qualification	plafonné à 20% masse salariale	rappel 2023 votée	subvention 2024 application règlement	comparatif 2024 avec 2023	
CUISEAUX	FRONTENAUD	association Ecole de musique de Frontenaud	8 339 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	1 729 €	1 668 €	- 61 €	
			9 élèves (44% extérieurs à la commune); 4 disciplines instrumentales; 2 profs; 8,45 heures hebdo de cours	néant	néant	CC Bresse Louhannaise Intercom' néant; commune 200€ soit 2% du budget global; familles 2 295€ soit 27%	50% diplômés dont 0% CA DE DUMI; 50% inférieurs DEM	écrité à 20% de la masse salariale : 1668€			baisse de la masse salariale	
	ROMENAY	7 653 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	1 530 €	+530 €		
DIGOIN	VARENNES-SAINT-SALIVEUR	Association musicale Les Croc'Notes (a repris l'activité école de musique de l'association Sol de Bresse Music)	16 élèves dont 94% extérieurs à la commune; 4 disciplines instrumentales; 2 profs; 8,25 heures hebdo de cours	néant	néant	CC Terres de Bresse néant; communes Cuisery et Roménay 1300€ soit 11%; familles 5 950€ soit 51%	50% diplômés DEM; 50% inférieurs DEM	écrité à 20% de la masse salariale : 1530€	1 000 €	1 000 €	-	
			9 élèves (12% extérieurs à la commune); 6 disciplines instrumentales; 4 professeurs; 6 heures hebdo de cours	néant	0 €	0 €	0 €	1 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-
	BOURBON-LANCY	86 612 €	4 000 €	0 €	0 €	1 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-	
DIGOIN	Société philharmonique de Bourbon-Lancy	60 élèves (50% extérieurs à la commune); 7 disciplines instrumentales; 6 profs dont 1 directeur pédagogique; 45.5 heures hebdo de cours; gratuité des cours sauf les cours de piano	néant	néant	Communaauté Communes Entre Arroux Loire et Somme néant; Commune 68 105€ soit 69% du budget total; familles 2060€ soit 2% du budget global	50% diplômés DEM; 50% non diplômés ou inférieurs DEM	néant	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-	
			25 373 €	2 000 €	0 €	2 000 €	1 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	-
	Ecole de musique AMD Mélodie folk, électrique, basse); 1 prof; 18,5 heures hebdo de cours	néant	CC Le Grand Charolais 9 000 € soit 35%; familles 11 099€ soit 43%	100% diplômés DEM								
DEMIIGNY	association	24 617 €	2 000 €	0 €	0 €	1 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-		

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024**

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024			TOTAL AVANT ECRETEMENT	SUBVENTION départementale	
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonus milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement Intercommunal	taux qualification		rapport 2023 votée	subvention 2024 application règlement
		Ecole de musique de Demigny	36 élèves (33% extérieurs à la commune); 5 disciplines instrumentales; 5 profs; 30 heures hebdo de cours		néant	Grand Chalon 1 166€ soit 4% du budget global; commune 5 000€ soit 19%; familles 11 151€ soit 42%	60% diplômés DEM; 40% inférieurs DEM	néant		

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024**

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024				TOTAL AVANT ECRETEMENT		SUBVENTION départementale	
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonus milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement intercommunal	taux qualification	plafonné à 20% masse salariale	rappel 2023 votée	subvention 2024 application règlement	comparatif 2024 avec 2023	
GERGY	GERGY	association	15 995 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-
		Ecole de musique de la Fanfare de Gergy	18 élèves (39% extérieurs à la commune); 6 disciplines instrumentales; 4 professeurs; 12h hebdo de cours		néant	Grand Chalon 1652€ soit 12% du budget global; commune 6 000€ soit 44%; familles 5 096€ soit 37%	25% diplômés CA DE DUMI; 75% non diplômés ou inférieurs DEM	néant	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-
VERDUN-SUR-LE-DOUBS		association	44 808 €	3 000 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	-
		Ecole de Musique La Note Bleue	72 élèves (100% extérieurs à la commune et 15% extérieurs à la communauté de communes); 6 disciplines instrumentales; 5 professeurs; 45 heures hebdo de cours		néant	CC Saône Doubs Bresse 16 000€ soit 29%; familles 29 616€ soit 54%	20% diplômés dont 0% CA DE DUMI; 80% inférieurs DEM	néant	7 000 €	7 000 €	7 000 €	-
GIVRY		association	27 450 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-
		MédiaCave	50 élèves (68% extérieurs à la commune); 2 disciplines instrumentales et chant; 4 professeurs; 17,5 heures hebdo de cours		néant	Grand Chalon néant; commune 850 € soit 2% du budget global; familles 14436€ soit 42%	100% diplômés DEM	néant	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-
HURIGNY		association à vocation intercommunale	74 890 €	4 000 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €	10 000 €	8 342 €	10 000 €	+ 1658 €
		Ecole de Musique du Val Lamartinien	121 élèves (83% extérieurs à la commune et 6% extérieurs à l'agglomération); 8 disciplines instrumentales + chant; 11 profs; 57,75 heures hebdo de cours		4,7h hebdo (4 écoles; 10 classes; 240 élèves)	Mâcon Beaujolais Agglomération 22 939€ soit 24% du budget global; Communes adhérentes 28 460 € soit 29%; familles 38 687 € soit 40%	58% diplômés dont 33% CA DE DUMI; 42% non diplômés ou inférieurs DEM	changement de catégorie (plus favorable)	10 000 €	8 342 €	10 000 €	+ 1658 €
LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY		association	55 649 €	3 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €	8 000 €	9 000 €	8 000 €	-1000 €
		Ecole de musique Denis Herbelot	116 élèves (48% extérieurs à la commune); 8 disciplines instrumentales + chant; 9 profs dont 1 directeur 4 heures hebdo; 46,75 heures hebdo de cours			Mâconnais Beaujolais Agglomération 19 022€ soit 32% du budget global; commune 3 710€ soit 6%; familles 36 963€ soit 61%	56% diplômés dont 22% CA DE DUMI; 44% inférieurs DEM	baisse de la masse salariale	8 000 €	9 000 €	8 000 €	-1000 €



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024				TOTAL AVANT ECRETEMENT	SUBVENTION départementale		
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonne milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement intercommunal	taux qualification	plafonné à 20% masse salariale	rappel 2023 votée	subvention 2024 application règlement	comparatif 2024 avec 2023	
LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY	MATOUR	association  Ecole de musique de la Haute Grosne	61 906 €	4 000 €	1 000 €	4 000 €	0 €	0 €	9 000 €	8 000 €	9 000 €	+1000 €
			72 élèves (72% extérieurs à la commune et 12% extérieurs à la communauté de communes); 8 disciplines instrumentales; 9 professeurs et une coordinatrice; 37 heures hebdo de cours			CC Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais 22 000€ soit 24% du budget global; commune 4000€ soit 5%; familles 33 010€ soit 40%						augmentation des interventions en milieu scolaire
LOUHANS	BRANGES	association  Ecole de musique de l'Harmonie de Branges	7 285 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 423 €	1 457 €	+ 34 €
			19 élèves (53% extérieurs à la commune); 6 disciplines instrumentales; 4 profs; 13,5 heures hebdo de cours			CC Bresse Louharnaise Intercom' néant; commune 2 500€ soit 27%; familles 3669€ soit 40%			écrité à 20% de la masse salariale : 1457€			augmentation de la masse salariale
OUROUX-SUR-SAONE	OUROUX-SUR-SAONE	association  Ecole de musique d'Ouroux-sur-Saône	9 470 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	1 925 €	1 000 €	-925 €
			20 élèves (40% extérieurs à la commune); 2 disciplines instrumentales; 3 profs; 7 heures hebdo de cours			CC Terres de Bresse néant; commune 3 000 € soit 19%; familles 4 015 € soit 26%						baisse de la qualification
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN		association  Ecole de musique de la Fanière l'Espérance	23 929 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	-1000 €
			32 élèves (59% extérieurs à la commune); 5 disciplines instrumentales; 5 professeurs; 21 heures hebdo de cours			CC Terres de Bresse néant; commune 6 850 € soit 20%; familles 8 440€ soit 25%			néant			baisse de la qualification
PARAY-LE-MONIAL	MARCIGNY	association  Réveil de Marcigny	43 937 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	-
			38 élèves (71% extérieurs à la commune); 6 disciplines instrumentales; 4 profs dont 1 agent territorial mis à disposition par la commune; 26 heures hebdo de cours			CC de Marcigny néant; Commune 21 736€ soit 46% du budget global; familles 15 805€ soit 33%			néant			

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : aide au fonctionnement Catégorie "Ecoles de musique" / année 2024

Annexe 1

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	SOCLE		BONIFICATIONS 2023-2024				TOTAL AVANT ECRETEMENT	SUBVENTION départementale	
			masse salariale exercice écoulé	aide forfaitaire par strate	bonus milieu scolaire (sur le temps scolaire)	bonus de territoire lié au financement intercommunal	taux qualification	plafonné à 20% masse salariale	rappel 2023 votée	subvention 2024 application règlement	comparatif 2024 avec 2023
PIERRE-DE-BRESSE	PIERRE-DE-BRESSE	communauté de communes	54 772 €	3 000 €	0 €	4 000 €	1 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	-
		Ecole de musique de la Communauté de communes Bresse Nord Intercom'	59 élèves (58% extérieurs à la commune et 8% extérieurs à la communauté de communes); 6 disciplines instrumentales; 7 professeurs dont un responsable pédagogique 2h hebdo; 36 heures hebdo de cours	Les interventions en milieu scolaire ont dû être suspendues du fait de la demande de disponibilité de la Dumiste. Un recrutement est en cours.	0 €	CC Bresse Nord Intercom' 36 446€ soit 60% du budget global; familles 16 450€ soit 27%	57% diplômés dont 29% CA DE DUJMI; 43% intérieurs DEM	néant	2 000 €	2 000 €	-
SAINT-REMY	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	association	11 744 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	-
		Ecole cantonale pour le développement des activités musicales	46 élèves (46% extérieurs à la commune et 13% extérieur à la communauté de communes); 8 disciplines instrumentales; 6 professeurs; 29,5 heures hebdo de cours	2h hebdo 1 école, 1 classe, 24 enfants.	0 €	CC de Bresse Revermont 71 : 3 000€ soit 24% du budget global; familles 6 941€ soit 56%	50% diplômés dont 0% CA DE DUJMI; 50% intérieurs DEM	néant	4 000 €	4 000 €	-
SAINT-REMY	SAINT-REMY	association	27 720 €	2 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	-
		Ecole de musique de l'Harmonie de Saint-Rémy	43 élèves (67% extérieurs à la commune); 7 disciplines instrumentales; 7 professeurs dont 1 responsable pédagogique 3h hebdo; 26 heures hebdo de cours	néant	0 €	Grand Chalon 8 961€ soit 22% du budget global; communes (Saint-Rémy et Chalon) 14 100€ soit 46%; familles 10 925€ soit 35%	57% diplômés dont 14% CA DE DUJMI 43% intérieurs DEM	néant	9 000 €	6 703 €	+2297 €
SEVREY	SEVREY	association à vocation intercommunale	69 833 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	+2297 €
		Ecole de musique et de théâtre de Sevrey-Lux (2 communes associées)	84 élèves (54 en musique, 30 en théâtre) : 32% extérieurs aux 2 communes associées; 8 disciplines instrumentales et le théâtre; 49,75 heures hebdo de cours; 12 profs dont 1 directeur AEAP 1ère classe titulaire (8h de direction).	11h hebdo pour encadrer un orchestre à l'école cuivres percussions (1 école, 5 classes; 56 enfants)	4 000 €	Grand Chalon 11 056€ soit 17% du budget total; communes associées 33961€ soit 51%; familles 10977 € soit 17%	67% diplômés dont 8% CA DE DUJMI; 33% non diplômés ou intérieurs DEM	15 000 €	104 000 €	96 997 €	+5508 €
TOTAL 26 ECOLES			842 067 €	55 000 €	4 000 €	30 000 €	15 000 €	104 000 €	96 997 €	102 505 €	+5508 €

privé 94 505 €  
public 8 000 €

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : autres initiatives pédagogiques / année 2024

## Initiatives pédagogiques participant à l'enrichissement des modes de transmission

Canton	Commune d'implantation	Nom de la structure	Proposition pédagogique	subvention 2024
CHAGNY	COUCHES	association Jazz à Couches	big band de Couches	500,00 €
CHAGNY	SAINT-SERNIN-DU-PLAIN	association Délirique (Festival Nuits du Mont Rome)	stage instrumental	500,00 €
CLUNY	CLUNY	association Jazz Campus en Clunisois	stage instrumental et vocal de jazz	500,00 €
DIGON	BOURBON LANCY	association Bourbon Cuiyé	stage instrumental	500,00 €
LE CREUSOT 2	SAINT-SERNIN-DU-BOIS	association Arpège	enseignement et pratique des musiques traditionnelles	500,00 €
MACON 2	MACON	association Crescent	stage instrumental de jazz	500,00 €
				<b>3 000 €</b>

privé 3 000 €

public 0 €

